



Organe international de contrôle des stupéfiants

Pour information - document sans caractère officiel.

**EMBARGO**

Respectez la date de publication:  
23 février 2000, 9 heures (GMT)

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

À l'occasion de la publication du rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) pour 1999 qui, comme chaque année, passe en revue un large éventail de questions relatives au contrôle national et international des drogues, je voudrais aborder les quatre grands thèmes suivants:

### *Ni fatalisme ni laxisme face à l'abus des drogues*

1. À mon sens, il n'y a pas lieu de se montrer alarmiste face au problème de la drogue, plusieurs pays parviennent d'ailleurs à le contenir. Le contrôle des drogues ne relève pas de la magie: pour progresser, il faut appliquer intégralement les dispositions des traités internationaux en la matière et accepter d'examiner et de discuter, en toute franchise, les causes et les conséquences du problème, ainsi que les moyens d'y faire face. Malheureusement, dans de nombreux pays, une attitude passive, voire fataliste s'est fait jour à l'égard de la toxicomanie; on n'essaie même plus d'atteindre les objectifs fixés par les traités et on voit dans la drogue une réalité inévitable. Une telle indifférence devant le sort des toxicomanes est inacceptable. Lorsque des êtres humains se détruisent, lorsque des jeunes, qui sont l'avenir de toutes les sociétés, gâchent leur vie à cause des drogues, la passivité n'est pas de mise. Rester passif, c'est laisser le champ libre aux trafiquants de drogues et abandonner les toxicomanes à leur sort.

### *Assurer, partout dans le monde, l'offre de drogues à des fins médicales*

2. Alors que de grandes quantités de drogues inondent les marchés illicites, on a peine à croire qu'en cette ère de mondialisation, tant de gens soient privés, dans les pays en développement, des médicaments dont ils ont besoin pour soulager leur souffrance. La communauté internationale se doit de tirer parti de la mondialisation pour procurer les stupéfiants essentiels à ceux qui en ont besoin. Dans son rapport, l'OICS invite les programmes d'aide internationale à fournir gratuitement ces médicaments essentiels aux pays qui ne sont pas en mesure de les acheter sur le marché international des produits pharmaceutiques. On pourrait aussi envisager de mettre en place des dispositifs à but non lucratif qui permettraient d'utiliser avantageusement des stupéfiants qui resteraient autrement inutilisés.

### *Une coopération accrue des autorités judiciaires*

4. Sans coopération internationale, les autorités compétentes ne sauraient lutter efficacement contre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent. Une telle coopération est désormais courante entre les services de répression, mais il faut encore renforcer la coopération des autorités judiciaires, car c'est là le seul moyen de poursuivre les réseaux de trafiquants et de saisir le produit de leurs activités. La coopération judiciaire est possible sans qu'il soit nécessaire de négocier des accords bilatéraux compliqués: les dispositions de la Convention de 1988 consacrées à l'entraide judiciaire et à l'extradition constituent des sortes de "mini traités", qui peuvent aider les États à traduire en justice les responsables des réseaux de trafiquants.



### *Pas de "paradis" pour l'argent sale*

3. Les dispositions concernant le blanchiment d'argent comptent parmi les plus novatrices de la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Malgré quelques progrès, les "paradis financiers" qui permettent, grâce à des dispositifs sophistiqués, de cacher l'argent sale aux services de répression, continuent d'exister et sont même florissants. Au fil des ans, ces "paradis" ont ouvert une faille dans le système juridique et fiscal international et risquent de battre en brèche les efforts internationaux de lutte contre les drogues. Une action énergique s'impose, si l'on veut empêcher que les systèmes financiers ne soient utilisés à des fins frauduleuses. À défaut, les organisations criminelles continueront de pratiquer le trafic d'influence et de nuire aux intérêts des entreprises légitimes.

**A. Lourenço Martins**